



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mardi : 8h30 - 12h00
Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 8h30 - 12h00
Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Samedi (*) : 9h00 - 12h00 (selon calendrier)

Suivez l'actualité de votre commune

- . Application PanneauPocket :
- . Site web : www.mairie-boissise-le-roi.fr
- . Facebook officiel :
[Ville de Boissise-le-Roi - Orgenoy Officiel](#)
- . Journal municipal Le Mag
- . Newsletter

Réglementation bruit (Arrêté n° 1496 du 2 octobre 2008)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par ou pour les particuliers avec utilisation d'outils bruyants sont réglementés et **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** :

- Lundi au vendredi : 8h-12h / 14h- 19h
- Samedi : 9h-12h/15h-19h
- Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Gestion des déchets : SMITOM LOMBRIC

Tél : 0 800 814 910

Jours de collecte

- . Ordures ménagères (bac gris) : Vendredi
 - . Emballages (bac jaune) : Mercredi
 - . Déchets verts (bac marron) : Jeudi
- Merci de sortir le bac la veille au soir.*



Déchèterie

Route de Perthes Hameau
d'Orgenoy
77310 Boissise-le-Roi

Le brûlage des déchets verts est
strictement interdit sur la commune



TRI SÉLECTIF Points d'Apports Volontaires



Tri sélectif verres et journaux

- . Rue de la Planche Coutant
- . Rue de Faronville
- . Rue de la Croix Blanche
- . Place du Donjon
- . Rue des Vignes
- . Boulevard de Seine
- . Rue des Vives Eaux

Déchets alimentaires (biodéchets)

- . Rue du Petit Clos
- . Boulevard de Seine
- . Rue Planche Coutant
- . Rue des Vives Eaux
- . Rue des Vignes

@ CONTACT : contact@mairie-boissise-le-roi.fr Tél : 01 60 65 44 00

Site de la ville : www.mairie-boissise-le-roi.fr